



MINISTÈRE DES MINES

Le Ministre

**NOTE D'INFORMATIONS N° 0001/CAB.MIN/MINES/01/2020 DU 13
JANVIER 2020 A LA BIENVEILLANTE ATTENTION DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT**

(Avec l'assurance de ma haute considération)

C/O Hôtel du Gouvernement
à KINSHASA/GOMBE

Période concernée : du 16 Décembre 2019 au 13 Janvier 2020

I. Situation générale

Au cours de la période sous revue, le secteur minier a connu un climat relativement calme et stable sur toute l'étendue du territoire national.

Cependant, l'information majeure de la semaine reste dominée par l'éboulement survenu quelques jours avant, dans la mine artisanale de Ndiyo à Bulambula en Territoire de Watsa, dans la Province du Haut-Uélé, en date du 14 Décembre 2019, aux environs de 17 heures. La cause de cet accident est un glissement de terrain. Le bilan provisoire est de 30 morts. Il a été décidé la fermeture du chantier jusqu'à nouvel ordre.

La mission d'itinérance amorcée en date du 02 Décembre 2019 est en cours après une courte interruption. Pour sa deuxième phase qui nous ramène vers les Provinces du Lualaba et du Haut-Katanga, avec mon Collègue des PME-PMI où nous nous entretenons avec les miniers sur l'état des lieux du secteur et les problèmes de sous-traitance.

Hormis l'incident ci-haut, les **six faits majeurs** suivants ont alimenté l'actualité :

A. Sur le plan National par :

01. En application des dispositions des articles 3 et 4 du Décret n°19/15 du 05 Novembre 2019, portant sauvegarde des activités relatives aux substances minérales stratégiques d'exploitation artisanale, le Ministre des Mines en collaboration avec son collègue du Portefeuille, a instruit la Gécamines, de créer la société commerciale dénommée « **Entreprise Générale du Cobalt** ».

La création urgente de ladite société ainsi que l'opérationnalisation de l'autorité de régulation et de contrôle du marché des substances minérales stratégiques va permettre non seulement de maîtriser et contrôler le Cobalt d'exploitation artisanale en RDC, mais aussi d'offrir des conditions de travail saines et rémunératrices aux exploitants artisanaux. Cela permettra d'endiguer totalement

la présence d'enfants mineurs, de femmes enceintes ou d'autres personnes vulnérables et/ou non autorisées, dans les sites d'extraction et sur toutes les chaînes d'approvisionnement des substances minérales stratégiques.

La création de cette entreprise contribuera à la production d'un Cobalt d'exploitation artisanale « **responsable** », non extrait par les personnes mineures (les enfants) et les femmes vulnérables.

02. L'organisation des journées « **portes ouvertes** » par IVANHOE MINES dans ses différents sites miniers. Les projets suivants ont été mis en relief :
 - Le projet de Cuivre de **KAMOA-KAKULA** qui va sensiblement augmenter la production Nationale de Cuivre à partir de 2021/2022 ;
 - La visite du site **du barrage hydroélectrique de MWADINGUSHA** en réhabilitation et modernisation sous le Partenariat Public-Privé SNEL-IVANHOE MINES. Ce projet contribuera tant soit peu à résoudre le problème de déficit énergétique par rapport au besoin de l'Industrie minière ;
 - La visite du projet **Kipushi Corporation « KICO »** : cette mine avait été complètement noyée. Elle vient d'être dénoyée et réhabilitée en vue de la relance de la production de Zinc.
03. L'adoption du rapport de la visite de revue du Processus de Kimberley en RDC effectuée en 2016 par la plénière de cette Initiative Internationale de traçabilité de Diamants, à New Delhi du 18 au 22 Novembre 2019.
Ce rapport contient des recommandations que la RDC doit s'employer à mettre en œuvre, d'ici 2023, avant la prochaine visite.
04. Enlevés le 21 Novembre 2019, à KITUMBA dans le Territoire de MWENGA, par les miliciens Mai-Mai de Raia Mutomboki, trois sujets Chinois de la Société BLUEANTMINERALS, ont été retrouvés ce Samedi 21 Décembre 2019 à LULIMBA, en Territoire de FIZI (Province du Sud Kivu) à plus de 200 Km du lieu de leur rapt.
05. Il y a eu libération de trois sujets chinois, travailleurs de la société minière BLUEANT MINERALS, après avoir été otages d'un Groupe Mai-Mai dans le Territoire de Shabunda en Province du Sud-Kivu pendant trois mois ;

B. Sur le plan International par :

06. Une plainte est déposée devant la Cour Fédérale de Washington contre Apple, Microsoft, Tesla, Alphabet (Maison Mère de Google et Dell) par un Collectif d'Avocats de défense des droits humains regroupés au sein de « **International Rights Avocates (IRA), le 14 Décembre 2019.**

Ce Collectif accuse ces firmes d'être complices du travail forcé des enfants dans les mines artisanales de Cobalt, et donc de jouir des fruits du travail des enfants victimes des maltraitements extrêmes qui a entraîné décès et diverses mutilations parmi les enfants. Ils réclament réparation au nom de 14 familles des victimes répertoriées dans la Province de Lualaba.

II. Chronique des cours des métaux

De plus, de manière générale les marchés boursiers n'ouvrent pas pendant les fêtes de Noël et de nouvel an.

Toute fois durant la dernière semaine de cette période, soit du 06 au 13 Janvier 2020, Hormis l'or et le manganèse qui ont connu un accroissement respectif de 2,9574% et 2,978%, les autres produits sont restés relativement stables, principalement le cuivre et le cobalt avec une légère propension à la baisse respectives de 0,0963% et 0,545% ainsi que de l'étain à la hausse de 0,785%.

Les cours moyens hebdomadaires se situent à :

- 6.139,15 USD/tonne de cuivre cash LME officiel ;
- 31.950,00 USD/tonne de cobalt métal min. 99,3% ;
- 17.051,50 USD/tonne d'étain ;
- 1.642,50 USD de Manganèse électrolytique à 99,7% « flake, in-whs Rotterdam » ;
- 1.565,91 USD/Once d'or de Troie.

III. Données statistiques de production et d'exportation

a. Filière cupro-cobaltifère (Du 16 au 23 Décembre 2019)

N°	Provinces	PRODUCTION/Tonnes								
		CATHODE DE CUIVRE	CONCENTRE DE CUIVRE	CONCENTRE CUPRO COBALTIFERE	CONCENTRE DE MANGANESE	CUIVRE NOIR	HYDROXYDE DE COBALT	AUTRES PRODUITS DU CUIVRE	AUTRES PRODUITS DU COBALT	SCRAPS DU CUIVRE
1	HAUT – KATANGA	12.180,73	13.795,95	219,03	0,00	762,12	1.671,86	4.634,87	0,00	0,00
2	LUALABA	10.002,37	2.686,88	0,00	399,49	522,80	23.488,03	39,94	0,00	105,94
TOTAL GENERAL		22.183,10	16.482,83	219,03	399,49	1.284,92	25.159,89	4.674,81	0,00	105,94

b. Filière Cupro-Cobaltifère (Du 23 Décembre 2019 au 13 Janvier 2020)

N°	Provinces	PRODUCTION/Tonnes								
		CATHODE DE CUIVRE	CONCENTRE DE CUIVRE	CONCENTRE CUPRO COBALTIFERE	CONCENTRE DE MANGANESE	CUIVRE NOIR	HYDROXY DE DE COBALT	AUTRES PRODUITS DU CUIVRE	AUTRES PRODUITS DU COBALT	SCRAPS DU CUIVRE
1	HAUT-KATANGA	24.172,06	47 983,17	2.415,77	0,00	1.357,93	4.019,81	73.816,03	0,00	0,00
2	LUALABA	29.885,65	3.651,97	0,00	0,00	1.721,41	6.106,44	227,42	0,00	311,35
TOTAL GENERAL		54.057,71	51.635,14	2.415,77	0,00	3.079,34	10.126,25	74.043,45	0,00	311,35

c. Filière aurifère (Du 16 au 23 Décembre 2019)

N°	Provinces	Production/Kgs	Observations
		Or (non raffiné)	
1	HAUT – UELE	547,65	Situation de la société KIBALI GOLD MINES
TOTAL GENERAL		547,65	

d. Filière aurifère (Du 23 Décembre 2019 au 13 Janvier 2020)

N°	PROVINCES	PRODUCTION/Kgs	OBSERVATIONS
		Or (non raffiné)	
1	HAUT-UELE	1 684,58	Situation de la société KIBALI GOLD MINES
2	SUD-KIVU		Situation de la société TWANGIZA
TOTAL GENERAL		1 684,58	

e. FILIERE DIAMANTIFERE (Du 16 au 23 Décembre 2019)

N°	Provinces	Production/Caratage	Valeurenusd	Observations
		Diamant Brut		
1	Toutes les Provinces de production	171.719,65	9.650.297,32	
TOTAL GENERAL		171.719,65	9.650.297,32	

IV. Recettes taxées par les services du Ministère des Mines

a. Redevance minière constatée et liquidée (Du 16 au 23 Décembre 2019)

N°	Provinces	Recettes d'exportation : Redevance minière constatée et liquidée (En USD)
1	HAUT - KATANGA	5.064.169,99
2	LUALABA	16.093.861,38
3	SOUS-TOTAL	21.158.031,37
4	HAUT – UELE	627.646,22
5	SOUS-TOTAL	627.646,22
Total General		21.785.677,59

La Redevance Minière constatée et liquidée par la Direction des Mines s'élève à **21.785.677,59 USD**.

b. Redevance minière constatée et liquidée (Du 23 Décembre 2019 au 13 Janvier 2020)

N°	Provinces	Recettes d'exportation : Redevance minière constatée et liquidée (EN USD)
1	HAUT-KATANGA	11.549.927,49
2	LUALABA	11.559.665,40
	SOUS-TOTAL	23.109.592,89
3	HAUT-UELE	2.704.486,09
4	SUD-KIVU	-
	SOUS-TOTAL	2.704.486,09
	TOTAL GENERAL	25.814.078,98

La Redevance Minière constatée et liquidée par la Direction des Mines s'élève à **25.814.078,98 USD**

c. Droits superficiaires constatés et liquidés

Durant la période sous revue, aucune recette n'a été réalisée en ce qui concerne les droits superficiaires.

V. Événements

01. Il a été créé par Décret n° 17/016 du 04 Décembre 2017 et régi par la Loi n° 08/009 du 07 Juillet 2008 portant dispositions générales applicables aux Etablissements Publics, un service dénommé Service Géologique National du Congo qui va suivre le programme du Gouvernement en matière de recherche géologique et des projets en urgence, approuvés par le gouvernement pour la certification des gisements dormants des entreprises minières du Portefeuille de l'Etat, d'où l'urgence de nommer les autres animateurs dudit service, à l'exception du Directeur Général et du Directeur Général adjoint qui ont été nommés l'année dernière.
02. Quant au Fonds Minier créé sur base d'une disposition du Code Minier en vigueur et matérialisé par Décret n°19/17 du 25 Novembre 2019, connaît des problèmes. En effet, lors de ma mission d'itinérance et d'inspection, il a été constaté que le recouvrement de la quotité de 10% réservée à ce service se fait de manière partielle du fait de son non-opérationnalisation. Il s'avère donc urgent de procéder à la nomination de ses animateurs principaux.
03. De ce qui précède, l'urgence de procéder à la nomination des animateurs principaux de ces trois services devient un impératif catégorique pour permettre au Ministère des Mines d'atteindre les assignations lui fixées dans le budget 2020 et assurer une application efficiente du Code minier en vigueur.
04. Transmission du Plan Opérationnel de la Stratégie Nationale Sectorielle de lutte contre le travail des enfants dans les mines artisanales en RDC validé par

Experts du Gouvernement, en date du 21 Novembre 2019 pour sa validation politique et définitive par le Gouvernement de la République.

05. Le Ministre a reçu le Mercredi 18 Décembre 2019 le Directeur Général de la Société X-Calibur venu lui présenter le projet de recherche géophysique aéroportée, en présence du Directeur Général du Cadastre Minier. Pour rappel, X-Calibur est un projet de partenariat entre le Gouvernement par le biais du Ministère des Mines et une firme basée en Afrique du Sud. Son Représentant est venu demander la contrepartie du Gouvernement au financement de la recherche, nécessaire pour la poursuite du Projet. En réponse, le Ministre a proposé que le protocole d'accord soit revu par un avenant au contrat pour l'adapter au programme du Gouvernement relatif à la politique de la recherche géologique et de la certification des gisements. Ceci permettra à ce projet de bénéficier de l'appui financier progressif du FOMIN.
06. Une séance de travail a été organisée le jeudi 19 Décembre 2019 à l'attention des Comités de Gestion des Entreprises Commerciales SAKIMA et KISENGE-Manganèse en présence du Directeur Général du Cadastre Minier. Ladite séance a été axée sur les activités qui se déroulent sur leurs Permis mais qui n'ont pas été signalées à l'Autorité.

En vue de maximiser le budget 2020, j'ai annulé tous les moratoires sur le paiement des droits superficiaires puisqu'ils ont des activités génératrices des recettes.

Pour tous les sites miniers où ils ont signé des contrats avec des Coopératives, ces contrats seront réétudiés pour la réorganisation du travail des creuseurs avec des découvertes et entrepôts contrôlés pour une traçabilité et le paiement des taxes. Le Ministère a pris la décision de convoquer les dirigeants de ces sociétés et les a instruits de :

- transmettre tous les contrats en cours pour une étude approfondie par le Gouvernement ;
- remettre à l'Etat une partie des Périmètres d'Exploitation pour leur étude de certification sous financement « FOMIN » avant des appels d'offre éventuels.

VI. Activités futures

01. Toutes les activités qui étaient prévues avant fin Décembre 2019 dans le cadre de la campagne de vulgarisation du Code Minier et ses mesures d'application dont le lancement a eu lieu le 6 Novembre 2019 n'ont pas été réalisées, elles seront reprogrammées en début d'année 2020 notamment l'atelier de formation des vulgarisateurs et la journée de renforcement de capacité à l'attention des Honorables Députés et Sénateurs sur le Code Minier révisé.

Le Ministère des Mines est toujours en attente du budget pour cette étape de la campagne estimée à 150.000 USD, part du Gouvernement sur le total de 298.000 USD.

02. Organisation de la 4^{ème} édition de la Conférence Minière de la RDC à une date ultérieure pour cette année 2020, à Kisangani.

Fait à Kinshasa, le 13 Janvier 2020

Pour le Ministre des Mines en mission,

Alpha Denise LUPETU TSHILUMBAYI

Vice-Ministre des Mines